

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la COMMUNE DE LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE REGIE DE RECETTES CANTINE SCOLAIRE GARDERIE PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la COMMUNE DE LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE REGIE DE RECETTES CANTINE SCOLAIRE GARDERIE PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 80 CAN 605014

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : **COMMUNE DE LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE
REGIE DE RECETTES CANTINE SCOLAIRE, GARDERIE
PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT (ALSH)**

Adresse : **Place de l'Europe**

Code postal : **37390**

Ville : **LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE**

Pays : **France**

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

IBAN

BIC

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif **Y**

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la COMMUNE DE LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE REGIE DE RECETTES CANTINE SCOLAIRE GARDERIE PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH). En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la COMMUNE DE LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE REGIE DE RECETTES CANTINE SCOLAIRE GARDERIE PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**CONTRAT D'ADHESION AU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
POUR LE REGLEMENT DES PRESTATIONS CANTINE SCOLAIRE, GARDERIE PERISCOLAIRE
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)
COMMUNE DE LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE**

Entre la commune de la Membrolle sur Choisille, représentée par le Maire, en vertu de l'arrêté de création de la régie en date du 8 juillet 2016,

Et M./ Mme dit l'adhérent/ famille,

Il est convenu ce qui suit :

1 – Dispositions générales :

L'adhérent optant pour le prélèvement automatique de paiement des factures émises pour le règlement des prestations cantine scolaire, garderie périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) doit obligatoirement compléter, signer et retourner à la régie de recettes cantine scolaire, garderie périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) le présent formulaire « Mandat de prélèvement SEPA »

Il y joint obligatoirement un original de Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE) au format IBAN BIC.

Le prélèvement sera opéré tous les mois et sera ainsi calqué sur le rythme de facturation des prestations.

2 – Informations :

L'adhérent s'engage à prévenir la régie de recettes cantine scolaire, garderie périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de tout changement de coordonnées bancaires par l'envoi d'un nouveau Relevé d'Identité (RIB, RIP ou RICE) et/ou d'adresse. Pour tout renseignement lié à la facturation, l'adhérent / la famille prend contact avec la régie de recettes cantine scolaire, garderie périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

La commune indique sur la facture envoyée à la famille: le numéro RUM, la date du prélèvement et le montant prélevé.

3 – Durée :

Le présent contrat est établi pour une durée indéterminée. Toutefois, l'adhérent / la famille souhaitant interrompre le prélèvement devra en faire la demande écrite auprès de la commune.

4 – Incident de paiement :

Tout rejet de prélèvement donnera lieu à émission d'un avis des sommes à payer par la commune recouvré par le Trésor Public.

En cas de 2 rejets consécutifs pour absence de fonds sur le compte bancaire de l'adhérent, la commune résiliera le contrat d'adhésion.

Fait à, le
Précédé de la mention « lu et accepté »

Le Maire,

Sébastien MARAIS

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.